

SFR : LES FRAIS DE NON RENVOI EXPLOSENT !

Category: [Téléphonie mobile](#)

Tag: [Scandale](#)



Nous sommes très sollicités actuellement par des consommateurs ayant résilié des contrats SFR.

On leur réclame des frais pour du matériel soi disant non renvoyé ! Plusieurs demandes en trois jours est très mauvais signe... Pour agrémenter le tout, la société EURO ACTING relance de façon insistante les consommateurs !

Nous vous conseillons la gestion du litige de la façon suivante :

- 1) Ignorez totalement la société EURO ACTING. Elle n'a pas vocation à traiter les contentieux. Elle veut des règlements... Si cela devient insistant, notez les jours, heures et numéros de téléphone et quand vous aurez noté un certain nombre d'appels, n'hésitez pas à contater la police ou la gendarmerie pour harcèlement.
- 2) Faites un courrier recommandé avec AR pour contester la situation en joignant la copie des documents que vous avez.

Si la société ne veut pas entendre votre réclamation, nous pouvons vous aider.

Nous vous demandons de nous adresser la copie de vos documents, de la lettre en AR, de la copie de l'AR à :

ADC LORRAINE
3 Rue Guerrier de Dumast
54000 NANCY

Nous vous demandons de nous indiquer un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre. Vous pouvez aussi nous contacter par mail à :

contact@adc54.fr

Nous vous demanderons simplement d'être adhérents pour que nous puissions vous aider. Le prix est de 35 € ou 47 € avec notre revue trimestrielle. Vous trouverez ci-dessous un lien permettant l'adhésion en ligne : [Association de Défense des Consommateurs de Lorraine](#)

Si SFR vous fiche au GIE PREVENTEL, nous avons une action nationale en cours. Un site Internet vous permet de disposer d'informations sur la situation. Il est consultable à l'adresse :

www.adc54tel.fr

